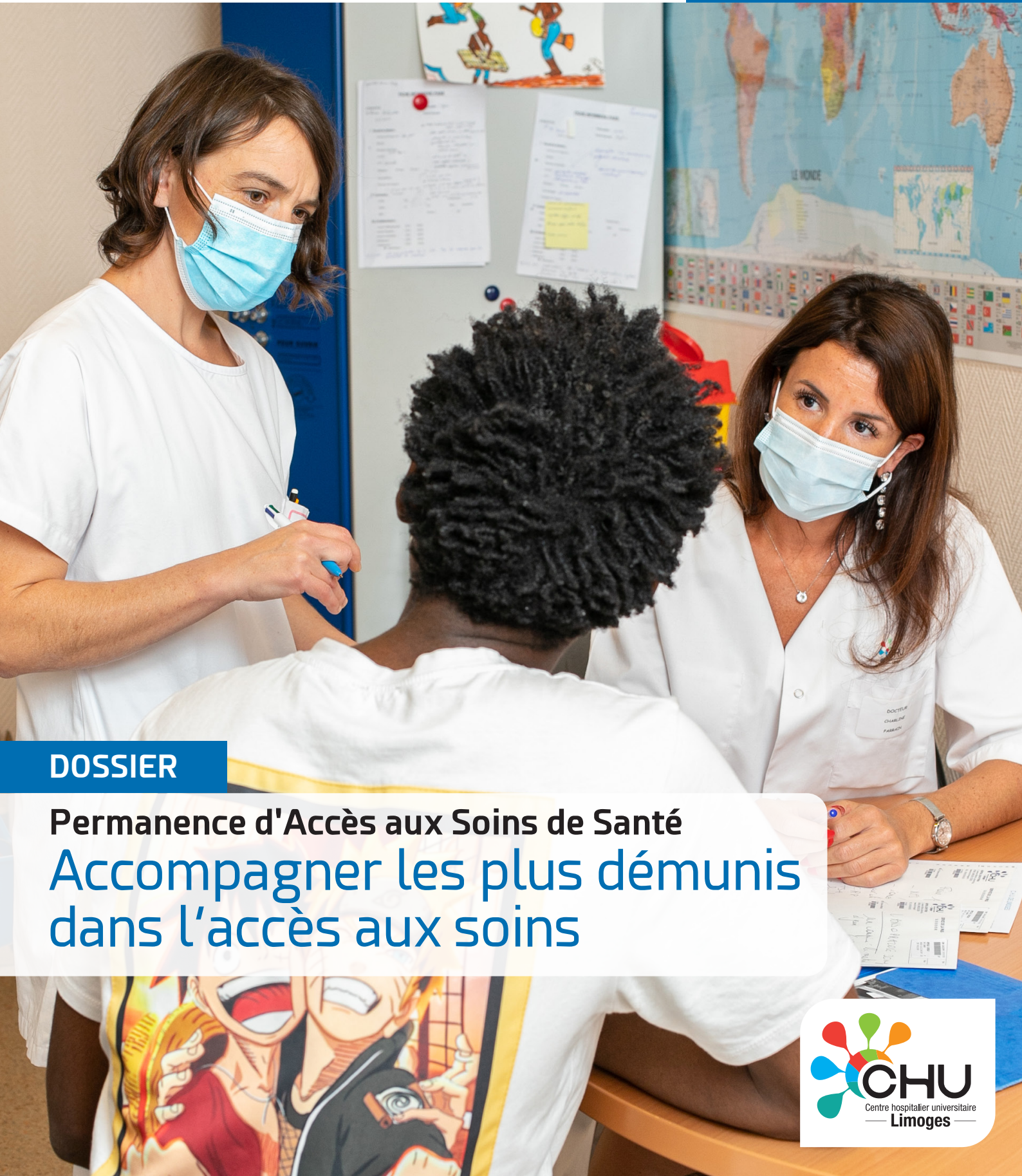


CHORUS

Le magazine du Centre Hospitalier Universitaire de Limoges

n° 45 - novembre 2022



DOSSIER

Permanence d'Accès aux Soins de Santé
Accompagner les plus démunis
dans l'accès aux soins

CHORUS

Edito

C'est la loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre l'exclusion qui a créé les permanences d'accès aux soins de santé (PASS). En Haute-Vienne, l'unique PASS est ouverte au CHU de Limoges depuis décembre 2000.

Ainsi, la PASS propose un accueil inconditionnel et un accompagnement médico-social dans l'accès au système de santé des personnes sans couverture médicale ou avec une couverture partielle. Son rôle est de faciliter l'accès aux soins des personnes démunies et de les accompagner dans les démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits, notamment en matière de couverture sociale. L'accès aux soins de santé est entendu au sens large : consultation médicale généraliste ou spécialisée incluant la pédiatrie, soins infirmiers, délivrance de médicaments, le tout gratuitement. Il existe des PASS généralistes comme au CHU de Limoges, et des PASS de médecine spécialisée (PASS de psychiatrie, PASS bucco-dentaire...) dans certains établissements. A l'issue de sa prise en charge, le patient est orienté vers les dispositifs de droit commun, afin de bénéficier d'une continuité des soins conforme à ses besoins. La PASS a aussi un rôle de sensibilisation et d'information des professionnels de l'établissement de santé pour répondre aux problématiques liées à la précarité. Enfin, la PASS doit aussi jouer un rôle de pivot dans ce domaine sur son territoire d'implantation et elle peut recourir à des services d'interprétariat.

La PASS est implantée à l'hôpital afin de disposer d'un accès aux services spécialisés, en particulier le centre de lutte antituberculeuse et le CeGIDD, et aux plateaux techniques : imagerie, biologie médicale, pharmacie. La PASS peut aussi exercer ses activités en dehors de l'hôpital, on parle de PASS mobile. Elle travaille avec un réseau de professionnels médicaux et sociaux : caisses d'assurance maladie, médecins généralistes, Samu social, centres de santé ou de vaccination, services municipaux de santé, centres communaux d'action sociale, dispensaires, services de protection maternelle et infantile, planning familial, associations humanitaires, associations de réinsertion, structures d'accueil des migrants, etc.

La PASS est constituée de personnels multidisciplinaires comportant au minimum le trio : médecin généraliste, infirmière, assistante du service social. D'autres professionnels interviennent dans le dispositif : personnels médicaux, paramédicaux et administratifs attachés aux hôpitaux et professionnels de l'action sociale. Au CHU Dupuytren 1, la PASS est généraliste et comporte du temps médical, infirmier, assistant du service social et secrétaire. A l'Hôpital de la mère l'enfant, il s'agissait uniquement d'une PASS sociale jusqu'en 2020. Depuis, deux sages-femmes exercent une demi-journée par semaine sur des consultations maternité. Un nouveau cahier des charges est paru le 12 avril 2022, ce dernier vient renforcer l'importance des PASS au niveau des CHU, par la présence d'un temps médical sur le dispositif.

En conclusion, la PASS est un service de soins spécialisé ambulatoire dans la prise en charge et l'accompagnement des personnes en situation de précarité. Elle est le garant de l'accès aux soins de ce public vulnérable, sujet au renoncement aux soins. La PASS est à l'interface de l'hôpital, de la médecine de ville et des dispositifs sociaux et médico-sociaux. Les nouveaux défis auxquels elle doit faire face sont la prise en charge des nouvelles formes de précarité, l'accompagnement spécifique des migrants et le développement de l'activité mobile vers les publics les plus éloignés du système de santé.

Pr François Paraf, Chef du pôle soins aigus, blocs, imagerie
Pauline Roques, Cadre socio-éducatif

SOMMAIRE

Retour en images	02
Nouvelle stérilisation	
Edito	03
Actualités	04
Transformation	05
Bionettoyage des sols avec microfibre et eau - Une alternative à l'utilisation de détergents chimiques	
Dossier	06
Permanence d'Accès aux Soins de Santé - Accompagner les plus démunis dans l'accès aux soins	
Qualité-Soins	08
Médicaments à haut risque - Les utiliser en toute sécurité	
Recherche et innovation	09
Atteintes hépatiques - Un nouveau biomarqueur en développement au CHU	
Relations Humaines	10
Le recours à l'apprentissage - Former et recruter de jeunes professionnels	
Brèves / Agenda	12

CHORUS - magazine du Centre Hospitalier Universitaire de Limoges - mensuel - 12 pages

Publication du CHU de Limoges à destination de son personnel.

Directeur de la publication : Pascale Mocaër
Comité de Rédaction : Dr Hugues Caly, Dr Anne Drutel, Jean-Christophe Rousseau, Patricia Champeymont, Fabrice Averlant, Marianne Dupays, Maïté Belacel, Christophe Chamoulaud

Ont contribué à ce numéro : Aurélien Jeanteau, Coralie Achard-Tortul, Armelle Marie-Daragon, Pauline Roques, Marie-Christine Baudu, Romain El-Khourge

Conception-Rédaction-Maquette : Maïté Belacel, Christophe Chamoulaud, Frédéric Coiffe, Johann Delalande

Photographies et illustrations : CHU Limoges, Freepik
Impression : GDS (87) - Tirage : 7 000 exemplaires
Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2022 - ISSN en cours

Contact : Direction de la communication
Tél. : 05 55 05 63 51
maite.belacel@chu-limoges.fr

Avec la participation de l'équipe du standard pour l'agrafage et des vagemestres pour la distribution.

Permanence d'Accès aux Soins de Santé Accompagner les plus démunis dans l'accès aux soins

La PASS est une unité de soins rattachée au pôle soins aigus, bloc et imagerie. Cette équipe pluridisciplinaire accompagne les personnes en situation de précarité pour leur permettre d'accéder aux soins dont elles ont besoin. La PASS a vu son activité évoluer ces dernières années.

La PASS est localisée sur deux sites. Au CHU Dupuytren 1, une équipe composée de deux médecins, d'une assistante sociale, de deux infirmières, et d'une secrétaire prend en charge les personnes adultes et les enfants (suivi médical). A l'Hôpital de la mère et de l'enfant, deux assistantes sociales assurent le suivi social des enfants et des patientes de gynécologie-obstétrique, et deux sages-femmes sont dédiées au suivi médical des femmes enceintes.

i Les assistantes sociales exercent à temps complet au sein de la PASS. Les autres professionnels partagent leur activité avec d'autres services de l'hôpital.

Un accès aux soins pour tous

La PASS s'adresse aux personnes en situation de précarité qui ont besoin de soins et ne peuvent y accéder en raison de leurs conditions de vie (désocialisation, absence de logement, difficultés à s'orienter, migrants), de freins économiques (dépenses lourdes, couverture sociale insuffisante ou absente), d'absence de droits (non-recours, complexité administrative) ou de leur incapacité à suivre les parcours de prise en charge.

👉 En 2021 :
1 177 patients différents vus par la PASS, dont **199** femmes pour une demande de suivi de grossesse
852 patients vus pour la première fois par la PASS, dont **31,57 %** de moins de 18 ans.

L'assistante sociale, la porte d'entrée de la PASS

Les assistantes sociales reçoivent les personnes qui n'ont pas de couverture sociale et/ou en situation de précarité. Elles ont un rôle majeur au sein de la PASS, car l'ouverture des droits est primordiale pour les soins à venir. Après un premier entretien d'évaluation de la situation administrative et du statut de la personne, elles déterminent les droits auxquels elle peut prétendre. Elles l'accompagnent ensuite dans l'ouverture de ses droits, de la constitution au suivi du dossier d'assurance maladie. En fonction du degré d'urgence, elles orientent le patient vers l'infirmière ou le médecin de la PASS. Les assistantes sociales sont en lien avec différents partenaires extérieurs et avec les différents services hospitaliers, notamment les urgences (adultes et enfants) qui leur adressent les patients. Si besoin, et en fonction de la problématique (hébergement, alimentaire...), elles orientent la personne vers des partenaires extérieurs. Enfin, les assistantes sociales ont une mission de protection de l'enfance.

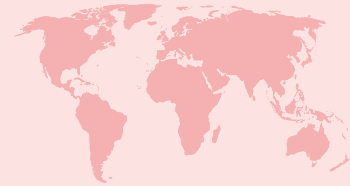
👉 En 2021 : **2 958** entretiens sociaux

i Afin de venir en aide aux publics accueillis, la PASS recherche des dons de matériels orthopédiques (attelles...) et de vêtements pour bébé 0-3 mois.



Consultation d'une femme enceinte par une sage-femme

Origine géographique des patients pris en charge par la PASS (en nb de personnes)



France : 42	Asie : 147
Union Européenne (hors France) : 83	Océanie : 4
Europe hors UE : 116	Amérique : 13
Maghreb : 267	Sans indication : 10
Afrique subsaharienne : 495	



Une partie de l'équipe de la PASS.
De g. à d. : Diane Mazurok, Dr Charline Parrain, Nathalie Roumieux, Maud Gorce, Sylvie Frachet, Pauline Roques, Marie-Pierre Pailler, Emilie Thuillier et Angélique Thomas.



Une consultation médicale et infirmière gratuite *(voir photo de couverture)*



Le temps de l'ouverture de leurs droits, les patients sont reçus par l'un des deux médecins et une infirmière de la PASS. Une première consultation permet de connaître leurs antécédents médicaux, leur situation, de faire un examen clinique et, si nécessaire, de prescrire des examens complémentaires et un traitement.

Il peut s'agir d'une consultation ponctuelle pour un simple bilan. Dans d'autres cas, il s'agit de personnes avec des antécédents et un traitement au long cours ou de personnes pour lesquelles une maladie est découverte fortuitement, comme le diabète. Pour ces patients, l'équipe de la PASS va assurer le suivi, le temps de l'ouverture des droits, et les orienter si besoin vers un service spécialisé de l'hôpital.

Une fois les droits à l'assurance maladie ouverts, au bout de trois mois pour les demandeurs d'asile par exemple, les patients sont accompagnés dans leur transition pour une continuité de leur suivi par la médecine de ville.

i Les consultations médicales ou infirmières réalisées par la PASS sont gratuites, ainsi que la délivrance de médicaments par la pharmacie à usage intérieur du CHU.

Les infirmières de la PASS ont une mission d'éducation thérapeutique importante : elles réexpliquent les prescriptions, rappellent les règles d'hygiène de vie (alimentation, tabac...). Elles gèrent la prise de RDV pour les examens complémentaires et orientent les patients vers les différents services. Elles ont également une mission de soins et peuvent réaliser des injections, des surveillances, des vaccins, des pansements...

👉 En 2021 :
972 consultations médicales | 797 ordonnance délivrées | 151 consultations infirmières

Le secrétariat, un acteur à part entière

La secrétaire est impliquée au sein de l'équipe dès l'accueil des patients. Elle réalise les pré-entretiens avec les personnes afin de connaître leur situation sociale et administrative, ainsi que leurs besoins en termes de couverture sociale et de soins. Elle les oriente ensuite vers l'assistante sociale, le médecin ou l'infirmière. Elle assure le suivi administratif des dossiers, en coordination avec l'équipe. Elle établit également les statistiques de l'activité de la PASS sur la plateforme PIRAMIG.

Un suivi spécifique pour les femmes enceintes

A l'Hôpital de la mère et de l'enfant, deux sages-femmes et une assistante sociale assurent le suivi médico-social des femmes enceintes en situation de précarité et de vulnérabilité (migrantes, étudiantes...). Une consultation dédiée est assurée tous les mardis après-midi par les sages-femmes. Si le suivi de la grossesse, sur le plan médical, est le même que pour toutes les autres futures mamans, avec beaucoup d'écoute et de bienveillance, ici, les sages-femmes consacrent un temps supplémentaire pour évaluer la situation socio-économique : conditions de vie, hébergement, conditions d'accueil du futur bébé, alimentation... Elles orientent si besoin les patientes vers d'autres services de soins, comme l'endocrinologie, les maladies infectieuses ou la filière psychiatrique. Enfin, après l'accouchement, elles peuvent intervenir lors des consultations post natales.

👉 En 2021 :
 environ **70** suivis de grossesse,
250 consultations réalisées par les sages-femmes



La PASS mobile : aller vers les publics éloignés du soin

Les professionnels de la PASS se déplacent vers les publics les plus éloignés du soin, dans des structures extérieures partenaires. Ainsi une consultation mensuelle avancée de la PASS est dispensée par le médecin et l'infirmière, au Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) depuis juin 2021. L'assistante sociale intervient une demi-journée tous les 2 mois aux MARAUDES les lucioles (structure pour les travailleurs du sexe). La PASS mobile est également mobilisée lors d'arrivées importantes de migrants sur le territoire, comme par exemple depuis mars 2022 pour les réfugiés ukrainiens. L'objectif de la PASS en 2023 est de développer ses interventions hors des murs de l'hôpital, grâce à de nouveaux partenariats.

👉 En 2021 : **35** patients vus à l'extérieur de l'hôpital par la PASS mobile

Pour faciliter la communication avec les patients d'origine étrangère, la PASS a accès à des interprètes, grâce à une plateforme téléphonique d'interprétariat, à une association spécialisée et aux interprètes bénévoles du CHU.